

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
**COMMUNE D'OUZOUER-LE-DOYEN**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Loir et Cher

**SEANCE DU 13 Juillet 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

Par suite d'une convocation en date du 06 juillet deux mil vingt, les membres composant le Conseil Municipal d'Ouzouer-le-Doyen se sont réunis à la mairie le treize juillet deux mil vingt à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur BOUCHET Robert, Maire.

Présents : Mrs BOUCHET Robert, BROUSSE Pierre, BRUNET Jean-Maurice, MARECHAL Patrick, RONDOT Alain, ROUSSEL Sven, Mme DEHAN Claudine, Mrs HERREY Thierry, PIERRON Gérard, Mmes HACKLINGER Monique.

Absents et excusés : Mme TILLAY Linda

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Mr Maréchal Patrick est désigné pour remplir cette fonction.

**- Approbation du dernier compte-rendu**

**Objet de la délibération n°2020-032 : Budget annexe assainissement – Travaux de réhabilitation du réseau eaux collectées et poste de refoulement : réalisation d'un emprunt à long terme**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser un emprunt à moyen long terme sur dans le cadre des travaux de réhabilitation d'assainissement collectif du bourg de la Commune, pour le paiement des travaux du poste de refoulement et du réseau de collecte. Pour le financement de ces travaux, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de La Caisse d'Epargne et de réaliser un emprunt de 300 000 euros dans les conditions ci-après indiquées :

- Montant : 300 000€
- Durée : 25 ans
- Profil d'amortissement : à échéance constante
- Taux fixe – échéance trimestrielle : 1,25%
- Frais de commission : 200€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'offre de prêt de 300 000€ de la Caisse d'Epargne pour une durée de 25 ans, au taux fixe de 1.25% à échéance trimestrielle constante.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne.

**Objet de la délibération n°2020-033 : Budget annexe assainissement – Décision modificative**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la décision modificative suivante pour le budget annexe d'assainissement 2020 :

DI/2315 (RAR 2019- poste de refoulement) : - 36 000,00 euros

DI/2315 (RAR 2019- réseau de collecte) : - 384 060.00 euros

DI/2315 (crédits nouveaux) : + 420 060,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- Accepte la décision modificative présentée par Monsieur le Maire avec les montants indiqués pour le budget annexe d'assainissement 2020.

**Objet de la délibération n°2020-034 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)-**

**Proposition d'une liste de contribuables**

- Vu l'article 1650 du Code Général des impôts,
  - Considérant que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs,
- Considérant que les personnes proposées pour être commissaires doivent remplir les conditions suivantes :
- être âgé de 18 ans au moins
  - être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
  - jouir de ses droits civils,
  - être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière-taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
  - être familiarisé avec les circonstances locales,
  - posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Afin de permettre à Monsieur le Directeur des Services fiscaux de désigner les commissaires titulaires et les commissaires suppléants, le conseil municipal dresse une liste de contribuables en nombre double qui s'établit comme suit :

**Président : BOUCHET Robert**

Brousse Pierre  
Brunet Jean-Maurice  
Leroux Michel  
Philippe Joël  
Leroux Emmanuel  
Herrey Thierry  
Pierron Gérard  
Dehan Claudine  
Marechal Patrick

Roussel Sven  
Desprez Joël  
Masson Jean-Brice  
Rondot Alain  
Tillay Linda  
Rantz Guillaume  
Lantigny André  
Fenayron Franck  
Mestivier François

Hors commune :  
Trublard Pierre  
Daubert Gilles

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de proposer cette liste.**

**Objet de la décision n° 2020-007 : budget annexe assainissement – Acceptation du contrat de mission de conseil à maîtrise d’ouvrage - assistance pour le calcul des tarifs d’assainissement**

Le Maire,

Vu l’article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la délégation d’attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°2020-022 du 29 mai 2020 du conseil municipal qui accorde au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d’un montant inférieur à 15 000 € HT,

Vu la consultation,

**DECIDE**

Article 1 : d’accepter et de signer le contrat de mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’assistance au calcul des tarifs d’assainissement avec le cabinet DUPUET Franck, pour un montant de 1 100€ HT soit 1 320€TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché au panneau d’affichage de la mairie

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Loir et Cher

**Objet de la délibération n°2020-035 : Désignation d’un correspondant défense**

A la suite d’une demande du Ministère de la Défense et au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de désigner un correspondant « défense » par commune.

Monsieur le Maire demande un volontaire. Monsieur **BRUNET Jean-Maurice** se propose pour cette délégation. Sa candidature est alors soumise à l’approbation du Conseil, lequel accepte à l’unanimité.

**Monsieur BRUNET Jean-Maurice est donc « correspondant défense » à compter de ce jour.**

**Objet de la délibération n°2020-036 : Election du délégué au sein du CNAS**

Considérant que la commune est membre du Comité National d’Action Social (CNAS) et vu les statuts de ce comité, le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire élu pour siéger au sein de ce comité.

**Après vote,**

**le conseil municipal désigne à l’unanimité de ses membres présents :**

- **délégué titulaire élu : Mr BOUCHET Robert**

**Communication – baux à ferme -Desprez**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que dans sa séance du 26 juillet 2016 et celle du 09 avril 2019, le conseil avait procédé à la conclusion de baux à ferme avec la SCEAU LES EVEREAUX représentée par Mme Desprez Guylaine, pour la parcelle ZK3 pour le 1<sup>er</sup> bail et pour les parcelles ZA 1 et ZO 9 pour le 2<sup>ème</sup>. Il donne lecture du courrier de Mme Guylaine Desprez indiquant la cessation d’activité à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Aussi, Monsieur le Maire informe que les baux à ferme cesseront au 1<sup>er</sup> février 2021. Dans le cadre de la commission environnement et développement durable, un projet de panneaux photovoltaïques sur la parcelle ZK3 1 serait envisageable mais à l’étude. Par conséquent, Monsieur le Maire propose que seules les parcelles ZA1 et ZO 9 soient mises en baux à ferme par la Commune d’Ouzouer le Doyen à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

### **Questions diverses**

- Commission de contrôle : état à retourner à la préfecture, suite aux élections municipales 2020
- Plan local d'urbanisme (PLUI) – prévoir à l'ordre du jour de la prochaine séance
- Réunion publique assainissement collectif : 25 juillet 2020 à 14h00 à la salle des fêtes (mise en place des gestes barrières)
- Dépôts sauvages aux entrées de bourg réguliers.

Fin de la séance :19h40